



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des finances et des ressources  
humaines

**Office du personnel de l'Etat**

Direction de l'évaluation et du système de  
rémunération

**DEFINITION DE FONCTION-TYPE**

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
01.07.1975	01.06.2005	01.07.1975

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
<b>Sociothérapeute</b>	7.04.010

2. But de la fonction

Etablir, appliquer et suivre un plan de traitement dans le cadre de l'équipe soignante, sous forme de travail social de groupe; organiser l'animation, recréer des conditions socioculturelles pour une réadaptation à la vie familiale et communautaire à des malades souffrant de troubles psychiques.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- l'organisation des activités d'animation de groupe de pensionnaires lors de réunions, de discussions, de séances de sport; la préparation de spectacles, de sorties culturelles, d'activités éducatives ou récréatives;
- la réalisation de séances de rééducation psychocorporelle; l'orientation, la réalisation et la fréquence des activités et des programmes d'animation socioculturelle dans un but thérapeutique; l'information des malades au sujet des activités de groupe et socioculturelles auxquelles ils peuvent participer; la transmission au personnel médical des observations faites sur le comportement des malades;
- l'observation de l'évolution d'un groupe de discussion thérapeutique, la réalisation de synthèse dans le cadre de recherche sociales;
- l'établissement et le suivi du dossier d'observation du patient;
- la promotion de l'intégration du patient dans le tissu social en tenant en compte de ses possibilités;
- l'évaluation des besoins en personnel et en matériel nécessaire aux diverses activités;
- la participation aux réunions, aux colloques, dans le cadre du service de sociothérapie;
- la formation pratique d'élèves infirmiers et de stagiaires sociothérapeutes.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	C	I	B	G	Cl. max. 15
Points	34	9	49	8	41	Total 141